



Auberchicourt,
Le 10 Mars 2025

N° 2025/16

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2213-2 alinéa 2,
Vu la demande de la société Lepers pour effectuer des travaux à l'église avec la nécessité de la présence d'une nacelle,
Considérant la nécessité d'interdire le stationnement devant l'église et sur le coté de celle-ci au niveau des stationnements.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le devant de l'église et sur le côté au niveau des stationnements le Mardi 18 Mars 2025 de 6 heures 30 à 18 heures.

Article 2 : Ces interdictions seront matérialisées par la pose de panneaux par le service technique.

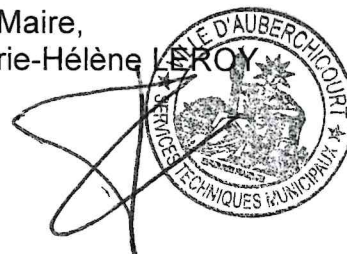
Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours d'Auberchicourt,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Directeur de LEPERS FRERES
- Monsieur le responsable de EVEOLE Guesnain,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Service de communication de la Commune,

Qui seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en les formes ordinaires.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,
Marie-Hélène LEROY



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

mairie.auberchicourt@wanadoo.fr